L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: No 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 AOUT 1864.

Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 31 AOUT.

Nouveau tarif

Adopté par les journaux de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 22 août 1864.

Les soussignés, propriétaires des différents journaux publiés à la Nouvelle Orléans, s'engagent à être gouvernés par les conditions ci-dessous spécifiées, jusqu'à nouvel ordre, et ce à partir du lundi 5 septembre 1864.

Prix de l'abonnement au journal quotidien par an, payable d'avance, $16 00 ; par semestre $8 00, par trimestre $4 00.

Prix du journal, par numéro : journal du matin, 10 cents, journal du soir ou extra, 5 cents.

TAUX DES ANNONCES: Toutes les annonces de passage, pour la première insertion, par carré, $1 50, pour chaque insertion subséquente 75 cents.

Les annonces insérées à intervalles seront comptées comme annonces nouvelles à chaque insertion.

Les annonces, dont on exigera l'insertion dans une page particulière seront comptées comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces, qui ne contiendront pas l'indication du nombre d'insertions désiré, seront publiées jusqu'à ce qu'on ordonne de les retirer, et comptées en conséquence.

Aucune annonce ni aucun abonnement ne seront suspendus tant que les arriérés dûs ne seront pas payés, à moins que le propriétaire du journal ne préfère les suspendre.

Les réclames éditoriales sur les Annonces seront comptées à raison de 20 cents la ligne pour chaque insertion.

A. M. HOLBROOK, Picayune.
TRACY & FAIRFAX, Era.
HEBERT & RAYMOND, Courrier Français
R. OLIVER, pour le propriétaire du True Delta.
FELIX LIMET, Abeille de la Nlle Orléans
W. H. C. KING, pour le N. O. Times.

5 septembre.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par J B Crozat—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, de belles propriétés dans le Premier District provenant de la succession de veuve R Davis.

Par G Leaumont—à son magasin d'encan, marchandises sèches, habillements, chapeaux, &c.

Par F Fernandez—au coin des rues Toulouse et Ursulines à dix heures, l'ameublement de la maison.

Par Montgomery & Bros—à 5 heures, en face du marché Français, le bateau à vapeur Reliance, des douves et bois de peuplier.

Et au pied de la rue Douane, foin.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres marchandises sèches, vêtements, tabac avarié.

Par Bernard Turpin—aux Nos 62 & 64 de la rue Vieille Levée, eaux de vie fines, vins, liqueurs, sardines, conserves alimentaires &c.

Par J P Boisseau—à 11 heures au No 17 rue Bourbon l'ameublement de la maison.

Par B Turpin—à 10 heures et demie au magasin de MM Piaggio Frères, Nos 62 et 64, rue de la Vieille Levée, continuation de la vente des eaux de vie, vins, liqueurs, &c. Et à midi, les marchandises à l'entrepôt et qui ont droit au drawback.

LES PROCHAINS STEAMERS DE NEW YORK — Le *Créole* était annoncé comme devant partir le 24 et le *Emily Souder* le 31 pour notre port.

Nouvelles du Mexique.

Le *True Delta* a appris d'un M. Morgan, passager de la goélette Helena, arrivée de l'embouchure du Rio Grande, que le général juariste Cortina a remporté une brillante victoire à dix milles au nord de Victoria sur le général impérialiste Uraga. Le frère de Cortina en apprenant cette nouvelle fait tirer à Matamoros un salut de 30 coups de canon, ce qui nous paraît un peu prématuré. Notre confrère termine son bulletin mexicain par le paragraphe suivant :

"Le bruit court que le brave Cortinas avec son armée victorieuse retourne, à marches forcées, à Matamoros, pour donner la chasse aux Français qui remontent le Rio Grande. La célérité de mouvements est un des caractères qui distinguent les opérations du général Cortinas et nous pouvons nous attendre à quelques nouvelles orageuses de l'Etat de Tamaulipas dans quelques jours."

Nous pensons, pour notre part, que l'approche des Français donnera à Cortina l'occasion de faire preuve d'une plus grande célérité de mouvements.

Attaque de bateaux sur le fleuve.—Une batterie rebelle a tiré hier matin à 10 heures sur le *Henry Chouteau*, à trois quarts de mille au-dessous de Bayou Sara. Sur vingt boulets, deux ont touché le bateau. La canonnière *Lafayette* a tiré sur la batterie mais sans recevoir de réponse.

En même temps, à l'île du bayou Sara, le *White Cloud* recevait plusieurs boulets dont un a coupé le tuyau de vapeur. La canonnière *Kinwood* a remorqué le bateau jusqu'à ce qu'il fut hors de portée.

LES GUERILLAS A L'ŒUVRE.—On lit dans le *Memphis Bulletin* du 25.

Les guérillas attaquent les bateaux sur la rivière Tennessee, au-dessus de Hickman sur le fleuve. Le *Courier* a été brûlé à Mound City, lundi soir, et est totalement perdu.

Le bateau transport *J E Miller* a été capturé sur la rivière Arkansas entre Pine Bluff et Little Rock, et incendié. Une trentaine de soldats qui étaient à bord ont été faits prisonniers.

PETITION POUR UN ARMISTICE.

Le correspondant du Philadelphia *Ledger* lui écrit de New York à la date du 18 :

On fait circuler aujourd'hui des pétitions au Président des Etats Unis à l'effet d'obtenir un armistice. Les Démocrates signent, en général, et beaucoup de Républicains suivent leur exemple. On a tâché d'avoir autant de noms du clergé que possible. On m'a assuré du nom du nouvel archevêque du diocèse et de celui de l'évêque de l'Eglise Episcopale.

UNE INVITATION AUX ETRANGERS DANS L'ARMEE UNIONISTE.

L'ordre suivant a été lancé le 15 août par l'adjudant-général Cooper, de l'armée confédérée :

Le département de la guerre ayant été informé que nombre d'étrangers ont été enrôlés par artifice et par fraude au service militaire et naval des Etats Unis, et que ces étrangers seraient bien aises de se retirer de la guerre inhumaine faite contre un peuple qui ne leur a jamais donné le moindre prétexte d'hostilité et qu'il y a beaucoup d'habitants des Etats Unis retenus au service contre leur volonté dans une guerre qu'ils n'approuvent pas, et le département de la guerre sachant en même temps que ces hommes sont empêchés de quitter ce service forcé par la difficulté qu'ils éprouvent pour échapper, ordonne que toutes ces personnes venant dans les lignes confédérées seront accueillies, protégées et pourvues des moyens d'existence jusqu'à ce qu'elles soient envoyées si elles désirent sur les points les plus convenables de la frontière, où toutes les facilités leur seront offertes pour retourner chez elles.

EFFROI A MEMPHIS—Les habitants de Memphis ont été en proie à une nouvelle terreur le 23. Des soldats noirs, postés en dehors de la ville, avaient déchargé leurs fusils pour les nettoyer, et ces détonations en effrayant les gens firent tirer le canon d'alarme et donnèrent lieu à un appel général aux armes. Mais on eut bientôt l'explication de ces décharges de mousqueterie, et le calme ne tarda pas à revenir.

ECHANGE DE PRISONNIERS.

Le Richmond *Sentinel* du 17, apprend qu'il est probable que l'échange des prisonniers de guerre sera repris. Nous espérons, dit ce journal, que rien n'interviendra pour empêcher la réalisation d'un objet que les autorités confédérées ont toujours eu en vue. Le nombre des prisonniers au pouvoir des deux gouvernements est à peu près égal et leur échange procurera de la joie et du bonheur à des milliers de familles dans les Etats Confédérés aussi bien que dans le pays ennemi.

L'ETAT DE NEW-YORK MENACE.

On disait, il y a quelques jours, que des sécessionnistes réfugiés au Canada avaient l'intention d'attaquer Buffalo, Oswego ou quelque ville du Nord de l'Etat de New York actuellement sans défense, et de la mettre au pillage. Ces rumeurs ont ému M. Seymour et il vient de publier un ordre du jour dont nous extrayons le passage le plus important :

Inspection générale de l'Etat de N. Y.
Albany, 19 août 1864.

Au général T. Green, commandant la 24e brigade de la garde nationale de New York.

Le gouverneur ayant été informé que des réfugiés rebelles, des déserteurs et d'autres gens malintentionnés sont réunis en nombre considérable dans les provinces du Canada et craignant qu'ils ne trompent la vigilance des autorités canadiennes et qu'ils n'attaquent quelques unes de nos villes frontières, me charge de vous informer que la ligne comprise entre le comté de Monroe et la frontière du Vermont sera à l'avenir placée sous votre surveillance spéciale. Votre commandement comprendra le comté de Wayne, de Cayuga, de Jefferson, d'Oswego, de St. Laurent, de Franklin et de Clinton. Cet ordre restera en vigueur, à moins d'ordres contraires du gouvernement, jusqu'à ce que chacun des divers districts compris dans ces comtés ait armé et organisé deux régiments complets de miliciens. Vous voudrez bien prendre immédiatement les mesures nécessaires pour vous mettre au courant de tout ce qui pourrait survenir dans votre département et vous agirez de façon à protéger le pays contre les maraudeurs.

JOHN T. MULLER,
Inspecteur général.

DESERTEURS A NEWBERN—On lit dans un journal de New York du 19 :

Newbern, dans la Caroline du Nord, les désertions sont si fréquentes parmi les troupes fédérales que, pour y mettre fin, il a fallu avoir recours aux moyens violents. Samedi, un déserteur a été fusillé ; le lendemain [illegible] six autres, ainsi qu'un soldat qui avait conseillé à des camarades de déserter. A l'avenir, [illegible] des lettres aux soldats pour leur conseiller la désertion, seront arrêtés et punis comme les coupables eux-mêmes.

UNE LETTRE DU GENERAL SHERMAN.

On lit dans le *Messager Franco-Américain* :

La question du recrutement des volontaires blancs et noirs dans les Etats rebelles au profit des Etats du Nord a provoqué une lettre remarquable de la part du général Sherman. Cette lettre est adressée à M. Spooner, agent recruteur de Massachusetts, qui demandait à être admis dans la Georgie et les Etats voisins, pour y remplir ses fonctions. Certains journaux veulent y voir une condamnation absolue de l'emploi des nègres comme soldats. Ce n'est pas précisément ce que nous y trouvons. Voici les principes exprimés dans cette lettre : C'est un devoir sacré pour les citoyens de combattre pour leur pays ; ils ne devraient pas s'en débarrasser en achetant des hommes (noirs ou blancs) qui sont le rebut d'autres Etats. Il est injuste de placer les braves soldats dont se compose l'armée au même rang que les recrues de ce genre. Le nègre est dans un état de transition et ne doit pas encore être mis sur le même niveau que le blanc. Il est délivré de l'esclavage par le fait de la guerre, et les armées en campagne ont droit à son assistance, soit comme travailleur, soit comme soldat, même après que les Etats auraient fourni leurs contingents complets. Il faut que la conscription se fasse vigoureusement dans tous les Etats, ne fût ce que pour séparer les blés d'avec les bons, c'est-à-dire les citoyens prêts à combattre de ceux qui ne savent que parler.—Ce qui résulte de plus clairement de cette petite déclaration de principes, c'est que le général Sherman regarde tout homme comme tenu de contribuer personnellement à la défense de son pays ; que les nègres doivent y contribuer aussi, mais que l'infériorité sociale dans laquelle ils ont été maintenus jusqu'à présent nécessite quelques précautions dans l'emploi qu'on fait d'eux comme soldats. D'ailleurs, le général ne s'oppose pas à ce recrutement sur le territoire occupé par ses troupes, mais il déclare nettement que les officiers civils sont un fléau dans une armée.

La lettre contient les passages suivants :

"Vous perdrez votre temps et votre argent à vouloir recruter par ici... je puis vous assurer qu'il n'y a pas un homme en état de porter les armes, blanc ou noir, qui ne soit dans l'une ou l'autre armée...... Il est injuste de placer les braves soldats et les volontaires qui composent une armée comme la mienne sur le même pied que les recrues noires. *Le nègre est dans un état de transition, et n'est pas l'égal du blanc.*"

UNE LETTRE DE M. CHASE.—On vient de livrer à la publicité une lettre adressée par M. Chase, à un de ses amis, à l'époque de sa sortie du cabinet. L'ex-secrétaire des finances y fait allusion au système des banques nationales, dans les termes suivants :

"J'espère sincèrement que les rumeurs d'après lesquelles le système des banques nationales aurait été abandonné, seront officiellement démenties. Il ne faut pas que le pays soit inondé de nouveau des billets des nombreuses banques d'Etat. Un de mes plus ardents désirs avait été de donner au peuple un système d'échange uniforme, qui après la guerre, eût remplacé l'or et les billets des différents Etats. Mes efforts ont rencontré une opposition constante parmi les financiers, tandis qu'ils n'étaient pas appuyés sans restriction par l'administration. Cependant, ils ont prévalu jusqu'au jour où le sentiment du respect que je dois au pays et à moi-même, me força à donner ma démission. J'espère que aujourd'hui, ce système, qui doit donner des résultats magnifiques ne sera pas abandonné.

S. P. CHASE

PREPARATIFS

Pour la convention de Chicago.

(Chicago *Times*, du 18 août.)

On fait déjà de grands préparatifs pour la réception des délégués et des milliers de visiteurs qui seront présents à la Convention nationale démocratique. Les hôtels et les maisons de pension sont en voie de réparation et de réinstallation dans chaque département et des appartements qui n'ont pas été occupés depuis des mois, depuis même des années, commencent à prendre un air plus brillant sous la touche magique du peintre et sous l'industrie du tapissier.

A beaucoup de demandes pour pension et logement d'une manière permanente ou régulière [illegible] "Nous ne prendrons de pensionnaires [illegible]". Il faut louer les bateaux de leur réserve, car il y aura les milliers d'étrangers venant de toutes les parties de l'Union, dont les impressions se formeront pour ou contre la réputation de la ville.

Les personnes éloignées qui ont l'intention de venir et pendant la session de la Convention peuvent être sûres que les préparatifs sont assez et qu'on fait tout pour leur rendre confortable le séjour de notre ville. Les principaux hôtels ne négligent rien pour être à la hauteur de l'événement, et les autres établissements de pension moins vastes suivent leur exemple.

Nous donnons plus bas une liste des délégations et des cercles qui ont retenu des chambres dans les différents hôtels. Nous pouvons ajouter qu'en comptant les maisons particulières qui ont été arrangées pour recevoir des hôtes pendant les séances de la Convention, Chicago offrira une hospitalité confortable et facile à soixante mille personnes.

GREVE DES IMPRIMEURS—Avant hier soir a eu lieu dans le parc du City Hall une réunion générale des compositeurs d'imprimerie, suivie d'une délégation de la société formée sous le nom de *Workingmen's Union*, dans le but d'obtenir une augmentation de salaires. L'assemblée était nombreuse, elle comptait près de deux mille personnes, [illegible] appropriées à la circonstance. Après quoi le meeting s'est ajourné en confiant à un comité le soin des intérêts en litige.

Atlantic Mail Steamship Company.—Cette compagnie est l'une des plus heureuses au pays. Le premier de ses steamers, l'ARIEL, est dans notre port, et tout le monde a pu s'assurer de sa force, de son excellente construction et du confort qu'elle avait apporté à la disposition intérieure du navire. Nous verrons bientôt arriver le second bâtiment de la ligne, le CHAMPION, qui est un steamer de premier ordre. Ce service se relie à celui que fait pour New York et le Havre les steamers de la ligne française, le WASHINGTON et le LAFAYETTE. Les départs sont combinés de manière que les voyageurs arrivés d'Europe ou de la Louisiane puissent, sans perte de temps, s'embarquer pour la Nlle Orléans ou pour le Havre. Cette fusion des deux services sera certainement utile au public, comme on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur le tableau des départs publié aujourd'hui dans l'ABEILLE par M. de Goicouria.

EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles additionnelles PAR L'OUEST.

Affaire de Weldon.

New York, 23 août—Le *World* a la dépêche suivante :

Armée du Potomac, 19 août — Le brillant mouvement de flanc exécuté par le 5e corps hier matin a été un succès complet.

Les forces de l'ennemi avaient presque toutes été retirées de cette direction et envoyées sur la côte nord du James pour faire face à une attaque supposée du 2e et du 10e corps, et un fort piquet seulement fut trouvé sur le chemin de fer pour le garder. Ce piquet se retira avec une telle rapidité que nos hommes crurent qu'ils ne rencontreraient aucune opposition et se mirent très résolument à détruire la voie, mais après avoir arraché les rails sur l'étendue d'un mille, une force considérable s'avança en ligne de bataille sur le chemin de fer, avec des colonnes pour l'appuyer sur ses deux flancs.

Les rebelles chargèrent gravement, mais ils furent reçus par les vétérans de la 2e division sous le général Ayres, et après un engagement d'une demi heure, ils reculèrent en désordre. Revenant à la charge une seconde fois, ils furent repoussés avec une forte perte.

Avant la nuit, ils firent un nouvel effort pour rompre nos lignes, et cette fois ils furent refoulés à près d'un demi-mille et forcés d'abandonner leurs morts sur le champ de bataille. Leur perte est estimée à 1000 hommes. Nous avons perdu en tués et blessés environ 400 hommes, principalement de la 2e division.

Armée du Potomac 21 août—L'ennemi a fait ce matin une vigoureuse attaque contre le 5e corps sur la gauche du chemin de fer de Weldon, à la même place où il avait obtenu un succès partiel le vendredi, mais il a été reçu différemment aujourd'hui. Notre ligne était à peu près formée de la même manière.

Dans la journée de samedi, nos hommes avaient renforcé les défenses qu'ils avaient temporairement élevées et en avaient ajouté d'autres.

De bonne heure ce matin, une très lourde canonnade fut ouverte par l'ennemi, et nos forces ont répondu vivement, mais sans dommage d'aucun côté.

Vers 7 heures A. M. une force de l'ennemi s'avança comme pour attaquer le 9e corps, mais quelques bombes nous en débarrassèrent.

Bientôt après une colonne de rebelles sortit des bois sur le côté gauche du chemin de fer et se formant en ligne, chargea ce qu'elle croyait être notre flanc gauche et ce qui n'était que la gauche du front du général Auger. Les rebelles s'avancèrent dans un ordre magnifique et avec confiance, regardant évidemment ce qu'ils avaient à faire comme chose facile, mais quelle ne dut pas être leur surprise en découvrant une seconde ligne en arrière et des batteries à droite et à gauche semant la mort dans leurs rangs.

Aussitôt qu'ils s'aperçurent de la position critique où ils se trouvaient le commandement tout entier fit signe qu'il était disposé à se rendre et l'ordre de cesser le feu fut donné le long des lignes et des travaux, mais en voyant cela une faible portion d'entre eux rompit les rangs et gagna les bois, les autres se rendirent. Nos batteries tirèrent sur les fuyards dont beaucoup tombèrent.

Les troupes rebelles qui firent cette attaque étaient celles de la division Hoke et Bushrod Johnson du corps de Hill, venant de la Caroline du Sud. Parmi les prisonniers se trouvent un colonel, trois lieutenants colonels, 139 capitaines et lieutenants. Notre perte en tués et en blessés est d'environ 150 et de 100 en prisonniers. La perte rebelle est portée à 500 ou 600 en tués et blessés, et à 375 en prisonniers. Le général Haygood commandait la colonne d'attaque et il tua d'un coup de feu le capitaine Daly, de l'état major du général Cutler. On a vu le général Haygood tomber de cheval et on croit qu'il a été tué—son corps est entre les lignes et entouré de tirailleurs de chaque côté, de sorte que personne ne peut l'avoir. Nos prisonniers disent que Haygood a été tué.

Nous avons pris cinq drapeaux, on dit même [illegible] le 3e Delaware en a pris deux et le 76e de New York un. Quelques uns de ces drapeaux sont entièrement neufs ; d'autres sont en mauvais état.

Dans le combat d'hier on croit que notre perte en prisonniers est plus considérable qu'on ne l'avait rapporté.

Le 90e de Pennsylvanie a perdu plus de la moitié de son monde, ce qui est le cas de tous les régiments de la brigade.

Le 104 de New York a perdu tous ses officiers sur le champ de bataille, et il ne lui reste plus que peu d'hommes pour le service. Si ces troupes eussent gardé leur position ou changé leur front comme d'autres ont fait, elles ne seraient presque jamais été tournées [illegible] l'ennemi ; mais apprenant qu'elles étaient tournées, elles se portèrent sur les derniers et tombèrent entre les mains de l'ennemi.

[illegible] Wheelock, avec la seconde brigade [illegible] La colonne [illegible] changea son front vers l'arrière, et se forma [illegible] en ligne de bataille avec des tirailleurs en avant, marcha contre l'ennemi et atteignit notre seconde ligne sans perdre un seul homme, tandis que tous ceux qui avaient fait furent capturés. Cette brigade a amené plus de 60 prisonniers, un drapeau, et plusieurs de nos hommes repris sur l'ennemi.

Août 22—Il n'y a pas eu d'autre combat depuis hier matin. En ce moment (5 heures du matin), tout est tranquille, mais une escarmouche peut avoir lieu à chaque minute, car l'ennemi n'abandonnera sa position que s'il est dans l'impossibilité absolue de la garder.

Nos lignes ont été de beaucoup renforcées depuis 24 heures et si l'ennemi nous attaque, il souffrira encore plus qu'hier.

New York, 23 août—Les journaux de Richmond contiennent la dépêche qui suit :

Petersburg, 20 août—Vers 7 heures ce soir, toutes mesures étant prises nos forces ont attaqué de front et de flanc le 5me corps de Warren qui s'était campé temporairement sur le chemin de fer de Weldon, à deux milles au dessous d'ici, et l'ont refoulé à plus de deux milles en faisant 2000 prisonniers au moins, et parmi eux le général Hayes et en capturant nombre de drapeaux.

Il avait plu beaucoup ici toute la journée.

New York, 23 août—La *Tribune* publie ce qui suit :

De Petersburg, 21 août, 8 heures a. m.—Je n'ai que le temps de vous dire ce matin que nos forces gardent leur position, bonne et forte sur le chemin de fer de Weldon. Le 2e corps et d'autres troupes arrivent de l'extrême gauche et ce point étant vital pour la confédération, il faut s'attendre à un combat désespéré d'un moment à l'autre.

Le commandement du Gén. Hancock

New York, 23 août—On lit dans le *Herald* :

Strawberry Plain, 20 août—Le général Hancock ayant accompli l'objet de la seconde expédition sur le côté nord de la rivière James, retira ses troupes dont une partie a déjà retraversé la rivière. Le second corps suivi de la cavalerie de Birney qui commande le 10e corps, conduit cette retraite.

Les opérations faites récemment sont honorables pour tous ceux qui y ont pris part.

(Dépêche au *Commercial*.)

New York, 23 août—Le corps du général Warren a obtenu un grand succès dimanche.

Les rebelles nous ont attaqués, par suite d'ordres donnés par le général Lee d'après lesquels nous devions être délogés à tout prix de notre position sur le chemin de fer de Weldon. Nous laissâmes les rebelles se fourvoyer dans un défilé entre nos lignes, et ils ont souffert beaucoup, tout en échouant dans leur projet.

On rapporte que le général A P Hill est mortellement blessé et que Keith Lee, fils de M. R. Lee, a été tué. Le colonel du 10e Mississipi est blessé et prisonnier. Notre perte est de 150.

Fort Monroe, 22 août—Le steamer *City Point* apporte la nouvelle que les rebelles font des efforts désespérés pour reprendre le chemin de fer de Weldon. Ils ont échoué jusqu'à présent. Nous tenons toujours la ligne et croyons fermement qu'ils ne pourront pas nous en déloger.

De la Vallée

New York, 23 août—Le *Herald* publie ce qui suit :

Du quartier général d'Averill en campagne, 22 août, A. M.—Il y a eu hier une [illegible] escarmouche qui a duré toute le jour, sur une portion de la ligne de Sheridan. Nous avons perdu de 150 à 200 tués ou blessés. La perte de l'ennemi est à peu près la même. [illegible]

[illegible] Martinsburg [illegible] jusqu'à 3 P. M. [illegible] le commandement de Harry Gilmore [illegible]

Harper's Ferry—Un vif engagement a eu lieu hier, à 2 milles au delà de Charlestown, entre l'armée de la Virginie de l'Ouest et une force rebelle dans la vallée. Le combat a commencé à 8 h. du matin [illegible]

La première division du général [illegible]

Une courte bataille eut lieu [illegible]

Le bruit court que les rebelles traversent le Potomac à Martinsburg. Il est certain qu'ils occupent cette ville.

Une lettre de Hagerstown, du 21, dit qu'on [illegible] de l'invasion a diminué.

Tennessee et Georgie.

Nashville, 23 août—Une dépêche adressée à l'Est Tennessee par le général Gillem au général Johnson dit [illegible] a attaqué Rogersville le 22 au matin, a tué 22 rebelles [illegible] le colonel Walker et plusieurs officiers.

Le général Kilpatrick est revenu hier dans les lignes de Sherman de son expédition après avoir détruit trois milles du chemin de Macon près de Jonesboro. Il a rencontré l'ennemi, l'a dispersé et a capturé quatre batteries et des prisonniers.

Washington, 23 août—Les nouvelles officielles d'Atlanta sont encourageantes. Kilpatrick est revenu [illegible] fatigues. Il a ramené un canon et 900 prisonniers.

Cincinnati, 23 août—Une dépêche de Nashville à la *Gazette* dit que Wheeler a atteint le chemin de fer de Knoxville à Chattanooga, entre Hiawassee et Loudon, et a coupé les communications pour quelque temps, mais sans causer de dommage sérieux. Steedman le poursuit vers Knoxville où le général Carter se trouve avec des forces.

Le 13, sur le front d'Atlanta, le 15e corps a chargé les ouvrages rebelles. En même temps la ligne de tirailleurs de Carlin a [illegible] aux soldats rebelles qui étaient dans les fossés à travailler de venir à eux. Environ 200 sont venus dans les lignes au milieu du feu des autres rebelles. Carlin a pris possession des fossés qu'il occupe. Ils sont à 300 yards des travaux de l'ennemi.

Du Kentucky.

Louisville, 23 août—Le 18 courant, dans le comté de Meade, un détachement du 35e Kentucky est tombé sur une escouade de guérillas, dont deux bien connus comme voleurs ont été tués.

Franklin, Ky., 22 août—Deux guérillas, J Broom et N B McGlasson, ont été pendus ici samedi, en représailles pour le meurtre de citoyens unionistes.

Louisville, 23 août—Le colonel Johnson, du 52e Kentucky, a atteint la force rebelle du général Johnson, hier, au moment où elle essayait de traverser la rivière à Canton, lui a tué 13 hommes et lui a fait 100 prisonniers. Adam Johnson est blessé et prisonnier.

Caroline du Nord.

Newbern, 19 août—Le Raleigh *Confederate* dit que le général S. D. Lee est récemment arrivé à Atlanta, du Mississipi, avec de grands renforts et a pris part aux dernières batailles.

On a reçu ici la nouvelle que depuis le départ du *Tallahassee* de Wilmington, sept autres bâtiments du même caractère sont arrivés ici et y reçoivent leur armement pour aller faire la course contre notre commerce.

Halifax, 22 août—On a parlé samedi au *Tallahassee* à 15 milles de Coal Harbor. On dit que le steamer est le pionnier d'un grand nombre de bâtiments qu'on arme à Wilmington et dont quelques uns sont près de sortir.

St. Louis, 20 août—On annonce aujourd'hui sept nouvelles condamnations à mort d'individus reconnus pour être des guérillas. Ils seront pendus ici le 9 septembre.

Le complot des Indiens!

Denver City, 20 août—Voici une dépêche de George W. Lane, surintendant de la monnaie ici, au sénateur Jos. H. Lane :

Le télégramme qui est censé venir du bureau indien à Washington, au sujet d'un outrage à la mémoire des hommes, des femmes et des enfants qui ont été tués et scalpés par ces démons perfides.

Toutes les bandes d'Indiens, dans les plaines, sont unies dans le but d'exterminer et de chasser les blancs de ces régions. Le seul tort que je connaisse est celui d'avoir souffert et armé ces ennemis naturels de tout progrès et de leur avoir facilité l'accomplissement de leur œuvre infernale. Si le Colorado a des amis dans les Etats, qu'ils se montrent. Ceux qui sympathisent avec les pauvres Indiens feront bien de faire raser leur cheveux avant de passer le Missouri, car ils ne respectent personne.

G. W. LANE.

Nouvelles politiques.

Cincinnati, 23 août—Les journaux du matin publient de longs extraits de la correspondance de Dodd, saisie à Indianapolis. Il résulte d'une adresse au grand conseil qu'une grande convention devait avoir lieu à Chicago le 1er juillet, deux jours avant la réunion de la convention démocratique.

Un meeting a eu lieu à Indianapolis pour délibérer sur les dangers résultant de la conspiration de cet ordre secret. Les résolutions qu'on y a adoptées dénoncent l'ordre comme pernicieux et de nature à amener la guerre civile, repoussant comme une calomnie l'accusation adressée au parti unioniste de vouloir employer le pouvoir militaire pour empêcher une élection loyale.

Boston, 20 août—Le sénateur Wilson a publié une note dans laquelle il nie s'être mêlé à aucune proposition relative à un armistice. Il dit qu'aucun fonctionnaire de l'administration n'est en faveur de l'armistice et qu'il sait que Lincoln et son cabinet ont foi dans le succès de nos armées et dans le triomphe complet de notre cause, et que, dans cette conviction, ils emploieront les mesures les plus vigoureuses pour lever de l'argent et des hommes pour la poursuite de la guerre.

Indianapolis, 21 août—Il y a quelques jours, le gouverneur Morton reçut de l'Est une lettre annonçant qu'une grande quantité d'armes devait être expédiée à des gens déloyaux de l'Indiana. Le 17 on reçut quatre caisses adressées à J. J. Parsons, de la maison H H Dodd & Co, libraires de cette ville. Hier soir il arriva 22 autres caisses à la même adresse qui furent portées chez Dodd. Les autorités militaires placèrent immédiatement une garde autour de la maison et prirent possession des caisses dans lesquelles on trouva des revolvers de la meilleure qualité et des cartouches. J J Parsons et Chs P Hutchins, associés de Dodd et W W Harrison, grand secrétaire des Fils de la Liberté, furent arrêtés et enfermés à l'asile des soldats. Les deux premiers ont été relâchés ce soir en prêtant le serment d'allégeance. On trouva dans le coffre fort de Dodd un livre contenant la liste des membres de l'ordre des Fils de la Liberté, elle comprenait le secrétaire et l'auditeur de l'Etat, l'avocat-général J J Bingham, éditeur de la *Sentinel* et les noms de 400 prisonniers rebelles, comme membres du 3e degré. H H Dodds est grand commandeur de l'ordre dans l'Indiana.

Philadelphie, 20 août—Le marshall Murray a saisi hier 32 caisses contenant 50 à 60 revolvers, qui faisaient partie de ceux achetés à New York pour les Fils de la Liberté dans l'Indiana ; ils ont été saisis rue Walker No 42.

Marchés de New-York.

New York, 23 août L'or est à 257 et a monté graduellement à 258 1/8, par suite des rumeurs sur les armées de Grant et de Sheridan. Il a fermé à 256 1/4 avec une tendance à la baisse. Les sterling sont calmes à 105 à 106 1/2 pour de l'or, et 278 pour du papier-monnaie. Le coton est ferme à 1,86.

Arrivée du steamer Californie.

Le steamer de la malle des Etats Unis California, capitaine Brand, parti de New York le 18 août, est arrivé cette nuit.

Voici la liste de ses passagers :

Mr Ferguson, A S Foote, A N Gardner, Mme A N Gardner, Mlle Gardner, Jas Jackson, Dr Kennedy, S F Montgomery, Mme C Maitland, P W Robinson, Henry Grant.

Nouvelles d'Europe

De cinq jours plus récentes.

Pointe aux Pères, 20 août— Le steamer *Peruvian*, parti de Liverpool le 11 et de Londonderry le 12, a passé à 5 h p m. Ses dates sont de cinq jours plus récentes. Les nouvelles sont sans importance. Le *Kedar*, parti de Liverpool le 9, est arrivé à New York le 21.

Le marché au coton de Liverpool était irrégulier et les prix ont fléchi

Trois hommes ont été jugés à Liverpool pour avoir enrôlé des hommes pour le steamer confédéré *Rappahannock*. Ils ont été trouvés coupables, et condamnés à une amende de [illegible] Ils ont été relâchés ensuite après avoir été prévenus de ne pas recommencer.

La question Danoise continue à donner lieu à beaucoup de discussions.

L'animosité entre la Prusse et d'autres Etats allemands de moindre importance continue et augmente.

On disait à Paris que le gouvernement français avait fait une protestation contre l'extension du territoire prussien, à moins que l'extension n'ait lieu avec le consentement de la puissance qui a tracé originairement les limites.

Lord Palmerston a exprimé, dans un discours, l'espoir que la guerre d'Amérique sera bientôt terminée. Il pense cependant que l'intervention anglaise serait maintenant plus nuisible qu'utile.

Sandy Hook, 22 août—Le steamer l'*Asia*, parti de Liverpool le 11 via Queenstown le 13, a passé ici.

La nouvelle de l'activité de Grant a causé une baisse dans l'emprunt rebelle.

Il y a eu une émeute terrible à Belfast, Irlande.

Un décret royal [illegible]

Le *Times* est en faveur du retrait des troupes anglaises du Canada [illegible]

New York 23 août. Le correspondant à Londres du *Herald* dit que [illegible]

UN CHIEN DE BRIGANDS

La *Liberté* italienne a reçu d'Avellino une correspondance dans laquelle on raconte de curieux détails relatifs à un chien de brigands [illegible] de la bande Crescenzo Manfra.

Les malfaiteurs, grâce à la vigilance de ce singulier animal, pouvaient toujours dormir tranquilles sans avoir besoin de poser des sentinelles, parce que ce chien rôdait toujours autour de ses maîtres [illegible]

Il est facile de comprendre qu'avec un tel chien il ne soit pas facile de surprendre la bande Manfra.

Le même individu raconte que ces brigands ne sont pas plus de cinq, tous trois armés de carabines à revolvers, et les autres de fusils à deux coups. Tous sont, en outre, armés de poignards et de revolvers.

Un jour, le brigadier aurait pu se sauver, mais le courage lui manqua [illegible]

FEUILLETON.

LE DUC DE CARLEPONT,

PAR AMEDEE ACHARD.

X.

Une ombre passa sur le visage de Philiberte, peut-être le souvenir de M. d'Hennecourt venait-il de la troubler.

—Et le monde, l'oubliez vous? reprit-elle avec vivacité, ne viendra-t-il pas m'y poursuivre et m'y troubler [illegible]

[illegible]

—Ainsi, c'est une chose décidée?

—Oui, j'obéis à l'appel d'une voix intérieure qui me trompe pas.

—Faites donc, répondit enfin M. de Carlepont.

Philiberte prit la tête de Pierre entre ses mains et l'embrassa sur le front, longuement.

—A présent, dit-elle, je sens que je vais vous aimer.

Le consentement de M. de Carlepont obtenu, Philiberte ne perdit pas une heure pour hâter l'exécution de son projet. Sa position la lui rendait plus difficile. Il lui fallait des dispenses et une autorisation personnelle et spéciale pour entrer dans une communauté religieuse, où l'on sait que les femmes en pouvoir de mari ne sont pas admises. Elle partit pour Rome, munie de lettres pressantes écrites par un haut dignitaire de l'Eglise qui reçut sa confession, et elle alla se jeter aux pieds du saint Père. Elle fut éloquente dans son repentir et son ardeur et plaida sa cause avec la foi d'une âme qui voit son salut dans les pratiques austères de la religion. Son zèle et cet amour du sacrifice l'emportèrent. Un jour elle put écrire à M. de Carlepont que ses dispenses qu'elle sollicitait de la cour de Rome, et les lui avaient été accordées. Elle était libre de prononcer des vœux temporaires et de se consacrer à Dieu. Sa lettre respirait la joie la plus profonde et la plus sincère. Philiberte la suivit de près.

—L'ombre m'attend, je suis sauvée, dit-elle au duc.

Elle ne pleura qu'en embrassant Henri.

Il y avait à cette époque dans la petite ville de M.... une maison de religieuses libres qui s'employaient avec un zèle et une charité qui étaient pour tout le monde un sujet d'admiration, à l'éducation des enfants pauvres et au soulagement des malades. Quand elles n'avaient rien à donner, ces saintes portaient le secours de leur exemple et de leur douceur aux infirmes et aux affligés. Elles n'étaient que dix, pour des soins et des dévouements qui eussent épuisé le courage d'une nombreuse congrégation. Philiberte fut la onzième.

Ce fut avec joie sincère qu'elle revêtit la robe noire et le voile blanc. En s'infligeant le lourd fardeau du renoncement, elle se sentit soulagée ; elle avait cette douce et forte conviction que ce qui l'éloignait de son fils bien aimé l'en rapprochait en esprit. Le jour même de son entrée dans la sombre maison surmontée d'une croix, elle se plia avec sérénité à tous les devoirs austères de la règle. Elle ne dévia plus du sentier où elle était entrée. La première lettre que M. de Carlepont reçut, l'attendrit jusqu'aux larmes ; il dut en examiner l'écriture pour se bien persuader qu'elle était de Philiberte, l'esprit de mansuétude et de miséricorde s'en exhalait comme un parfum.

Elle terminait cette lettre par ces lignes :

"Ma tâche est bien légère, je me lève à cinq heures, et, dès le premier moment je trouve l'emploi de mon temps ; une prévoyance ingénieuse et sainte en a distribué toutes les instants pour que l'ennui ou la fatigue ne puisse s'y glisser. Ils appartiennent aux pauvres, aux infirmes, aux petits enfants, à tous les déshérités. La récompense y suit, pas à pas, chaque effort. J'ai tout le long du jour, et sous la main, des êtres qu'il faut préserver du mal, et qui m'accueillent comme si je leur apportais le pain qui fortifie le cœur. Les enfans, et il en entre dans la maison par troupes, font ma joie, mes délices. On est sans cesse à s'occuper d'eux, et jusqu'à leurs pleurs qui s'apaisent dans mes bras, tout en eux est grâce et douceur. Qu'elles sont loin les fatigues du monde, et que je me sens moins lasse qu'autrefois quand je me couche après une journée dont pas une heure n'a été perdue ! Lorsque j'ai autour de moi toutes ces têtes blondes ou brunes qui me parlent de mes soins par leur babil et leurs caresses, ma pensée s'en retourne au Rocher. Elle y voit des sourires, elle y entend des cris, elle y retrouve une image qui la fait tomber dans des ravissements, et le premier enfant qui passe à portée de mes mains je le serre entre mes bras en murmurant tout bas le nom d'Henri !"

M. de Carlepont aima en femme du moment qu'il ne la vit plus.

D'autres lettres suivirent cette première lettre. Elles étaient imprégnées de la même douceur pénétrante et sereine. Philiberte n'y parlait jamais d'elle-même ; la pensée de son mari et de son fils en remplissait les pages. Elle avait toutes les richesses dans sa pauvreté, et tous les contentements dans son abandon. Ces lettres jetaient le duc dans de grands étonnements et de singulières méditations. L'une d'elles portait en *post scriptum* ces quelques mots : "Et vous, mon ami, ne pensez-vous pas que vous avez aussi quelque chose à faire ?"

Ce jour-là Pierre partit pour la chasse et n'en revint que fort tard dans la nuit. Sa marche l'avait conduit du côté de Bray. Il y était tombé dans de longues et graves méditations.

Un matin, M. de Carlepont monta en voiture avec le petit Henri, et se fit conduire à M.... Le premier ouvrier qu'il rencontra lui enseigna la maison des religieuses. Il prit l'enfant par la main, et s'y rendit. Les offices venaient de commencer au moment où il atteignit la porte. Il entra dans la chapelle. De longues files d'enfans, dont le plus âgé n'avait pas douze ans, étaient rangées dans le chœur, les filles d'un côté, les garçons de l'autre. Auprès d'eux il y avait une religieuse qui priait, un bréviaire à la main. Son aspect frappa M. de Carlepont, qui ne la quitta plus des yeux. Sa robe noire aux plis raides et anguleux avaient de la grâce ; sa pose une élégance où l'on sentait le reflet du monde. Henri toussa. La religieuse tressaillit, et tourna la tête ; le duc venait de reconnaître Philiberte, c'étaient les mêmes traits, mais ce n'était plus le même visage. M. de Carlepont voyait bien que c'était Philiberte, et il croyait la voir pour la première fois. Le feu de ses yeux s'était adouci, il avait un éclat [illegible] enveloppé le père et l'enfant, [illegible] d'un regard rempli de choses profondes, puis ramena lentement ses yeux sur le livre qu'elle avait aux mains. Au mouvement léger de ses épaules, on pouvait croire qu'elle pleurait. Les offices terminés, les petits écoliers se levèrent et firent un peu de bruit en se rangeant par groupes. Leurs gaîtés étouffées remplissaient la voûte de doux murmures. On aurait dit le ramage confus des oiseaux avant le jour. La religieuse qui les conduisait surveillait leur marche paisiblement. Il semblait que ce fût un essaim d'abeilles ayant pour guide une colombe. Comme le jeune cortège approchait du duc et de son fils, M. de Carlepont saisit Henri par la main et le fit mettre à genoux. Philiberte ramena le voile blanc sur son visage pour qu'on ne vit pas les larmes qui couvraient ses joues, ses doigts, qui égrenaient un chapelet, tremblaient. Une porte s'ouvrit dans un mur latéral, et tout disparut. La religieuse, qui marchait derrière le troupeau, s'était retournée un instant.

A quelques jours de là on apprit tout à coup dans le pays que M. le duc de Carlepont était complètement ruiné. Ce fut un grand étonnement d'abord, mais les personnes qui ne pouvaient pas croire à la vérité de cette nouvelle, virent bien à la conduite du duc que rien ne lui restait de cette fortune dont personne, sauf notaire, ne connaissait exactement le chiffre. On se perdait en conjectures sur les causes d'une ruine si soudaine et si radicale. Quelques voisins interrogèrent M. de Carlepont. Il prit un air d'indifférence, et haussant les épaules :

—Il y a des banquiers, dit-il.

Une prise politique qui venait d'entraîner la déconfiture de plusieurs maisons considérables de Paris, donna crédit à cette réponse. Il était clair que M. de Carlepont avait mal placé sa confiance. Les gens habiles du département hochèrent la tête et prirent un air capable.

—Voilà ou mènent les valeurs mobilières, dirent-ils, au lieu de mettre ses capitaux à des entreprises qui promettent de grands revenus, il les avait mis sur le sol, M. de Carlepont serait encore un grand propriétaire......

Mais bon, c'était un homme à ne jamais demander de conseils !

Les commentaires après coup et les remontrances ne manquèrent pas. Les plus avisés cependant supposaient qu'il lui restait quelque part assez d'argent pour faire figure en province. Il fallut encore en rabattre, quand on vit M. de Carlepont en vente le Rocher. Ce fut pour le bon M. Donatien un coup terrible. Vendre le château qu'il avait pu longtemps se croire le maître absolu ! Que deviendraient les serres, les fleurs rares, les vergers, et ce pavillon dont la fenêtre donnait sur la pelouse et qu'on voyait s'élever lentement à l'extrémité du parc ! Et de plus, il faudrait quitter ces lieux paisibles, où l'aisance avait fait succéder autour de sa tête chauve, et sans qu'il eût connu les rigueurs, de l'hiver aux abondances de l'automne ! M. Donatien ne fut un peu rassuré que lorsque M. de Bicre, qui se rendit acquéreur du Rocher, le pria de conserver ses fonctions et de continuer sur le pied d'autrefois.

—Je ne demande au Rocher, lui dit le Breton, que ses tourelles.

Ce dernier mot calma le vieil intendant qui ne chancelait plus.

Mais M. de Carlepont étonna la contrée et ses plus anciennes connaissances par la grande tranquillité qu'il fit voir après ce coup qui le jetait hors de sa fortune. Aucune plainte, aucun murmure ; au contraire une liberté d'esprit, un air de bonne humeur et quelque chose dans la parole et le visage qui pouvait faire supposer qu'il était exempt de mille soucis. Il agissait en toutes choses comme un homme qui se porte plus que jamais. [illegible]

[illegible]

—Ne me plaignez pas, dit le duc, je me suis plus heureux que les hommes.

—Quel fou ! dit un magistrat.

Ces visites faites, M. de Carlepont partit pour la Cormeille avec M. de Bicre, qui voulut l'installer. Henriot était trop jeune encore pour sentir quelle différence il y avait entre ce qu'il avait autrefois et celle que la fortune lui réservait. [illegible] Il trouvait que le châteaux l'indépendance dont il jouissait lui faisait même trouver le jardin plus vaste que le parc. La Cormeille lui fit oublier le Rocher.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 30 août

Il a régné un peu plus d'animation aujourd'hui sur le marché ; le coton surtout a été recherché à une hausse. Toutes belles offertes se vendent ; les opérations étaient terminées avant midi. Le strict ordinaire a rapporté 167 1/2, c'est à dire cinq cents de plus que l'ordinaire jeudi dernier, et d'autres qualités valent 10 cents de plus.

Le change a été calme ; cependant il s'est vendu $60,000 sur New York à 1/4 de prime pour cinq jours de vue, 1/2 de prime pour dix jours, et le pair pour quinze jours, une somme assez forte, pour quinze jours, à 1/2 de prime, et $10,000 pour trente jours à 1/4 d'escompte. Les banques ont tiré à 1 de prime, mais que d'elles a vendu une forte somme à 1/4. Les courtiers ont fait face à la demande à 1/2. La demande a été limitée dans le bureau, soit qu'on n'ait pas eu de fonds pour les remises, soit qu'on attende jusqu'à demain, pour la malle qui part sur l'ARIEL.

La quantité de change anglais était ample, mais nous n'avons aucune transaction importante à annoncer. Nous cotons encore le Sterling à 282 1/4 à 283 et 281 les traites particulières—les premières pour les Matamoros et les secondes pour celles de ville,—et 300 pour celles des banquiers. Une seule banque a voulu tirer. Les France sont cotés à 1 fr. 95 à 2 fr. pour ceux des particuliers et 1 fr. 90, pour ceux des banquiers.

L'or a manqué d'acheteurs. Les détenteurs en exigent 265, mais on aurait pu en acheter, pour expédition, à 260 à 261 1/2.

Il ne s'est point vendu d'argent. Les courtiers donnent 240 à 242 1/2 des petites sommes, un demi piastres americaines, apportées à leurs bureaux, les forts montants ne pourraient guère s'acheter au dessous de 245 à 250. Il ne s'est point vendu de piastres mexicaines, les dernières transactions ont eu lieu à 263 à 264.

Calme plat dans les actions. Les détenteurs sont disposés à faire des concessions considérables, mais il ne s'est pas encore assez importantes pour attirer les acheteurs—11 bons de la ville, émis en faveur des chemins de fer, ont été vendus à un prix qu'on n'a pas annoncé, mais qui, dit-on, indique une fermeté encore plus grande. Ces émissions sont à 94 à 95 et les consolidés à 105 à 107 1/2.

Les billets de banque ne semblent pas trouver d'acheteurs. Ceux de la Banque de la Louisiane ont côtés à 65 cents la piastre, ceux de la Banque de la Nouvelle Orléans 93 à 95, ceux de la Banque des Marchands à 1 et ceux de la Banque du Crescent à 91 — Les billets du Trésor sont encore à 1/2 à 1/4 de prime sur ceux de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS

Mardi 30 août, à 5 heures P. M.

COTON— Plusieurs lots ont été vendus ce matin, à l'ouverture et ont tout de suite un change de prix [illegible]

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS— [illegible]

FRETS— [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX

Jefferson City, 31 août 1864

[illegible]

Marié [illegible] à M. EUGENE CUGIN, de France, à Mlle MANUELA INFANTE, de cette ville.

SERVICE FUNEBRE

[illegible]

Décédé, hier à [illegible] heures et demie du matin, [illegible] MARCELINE ANNE MAN, fille de Mr. Nicolas Auguste et Marguerite Jacquet. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à huit heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, [illegible] De la part de sa famille

MM les éditeurs de l'*Abeille*,

Veuillez m'annoncer comme candidat pour représenter le 1er District de la Louisiane au Congrès. Election [illegible] septembre 1864

E. ABELL.

AUX ELECTEURS

Du 1er District Congressionnel

Le champion de la nouvelle Constitution m'ayant nommé candidat pour représenter au Congrès le Premier District de la Louisiane, et considérant que le vote de la population ne m'est pas défavorable [illegible]

[illegible]

Nlle Orléans, 30 août 1864.

30 août—au 5 sep

M. F. BONZANO

ELECTION DE LA LOUISIANE.

Quartier Général, Département du Golfe,

Nlle Orléans, 27 août 1864.

ORDRES GENERAUX, No 116.

Sur la recommandation des Commissaires d'élection de l'Etat de la Louisiane, il est ordonné qu'à l'élection du 5 septembre prochain, les Polls, dans les différentes paroisses, soient tenus ouverts, pour recevoir les votes, de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

Par ordre du major général Banks.

GEORGE B. DRAKE,
Adjt. Général Assistant.

31 août—6t

AVIS D'ELECTION.

Conformément à un writ d'élection daté du 11 d'août 1864, à moi adressé par son Excellence J Madison Wells, Lieutenant et Agissant Gouverneur de l'Etat de la Louisiane les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection sera tenue le LUNDI, cinquième jour de septembre 1864 à l'effet de ratifier ou rejeter la Constitution adoptée par la Convention récemment assemblée en la ville de la Nouvelle-Orléans pour la Révision et l'Amendement de la Constitution de l'Etat, et pour les membres du Congrès afin de remplir les vacances dans la représentation de l'Etat de la Louisiane au Trente-Huitième Congrès des Etats-Unis.

Un Représentant pour le Premier District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, comprenant cette portion de la Paroisse d'Orléans qui s'étend sur la rive droite du fleuve Mississipi et les Neuvième, Huitième, septième, Sixième et Cinquième District Représentatifs de la Paroisse d'Orléans, en la ville de la Nouvelle-Orléans, laquelle est bornée par les rues St. Louis, des Remparts et du Canal, et la ligne inférieure du District Représentatif.

Un Représentant pour le Deuxième District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, comprenant cette portion de la Paroisse d'Orléans composée des Troisième, Deuxième et Premier Districts Représentatifs de la Paroisse d'Orléans et de cette portion du Quatrième District Représentatif, laquelle est bornée par les rues St Louis, des Remparts et du Canal, et le fleuve Mississipi et la portion du Dixième District Représentatif de la Paroisse d'Orléans comprise entre le quatrième et le Dixième Ward de la ville de la Nouvelle Orléans.

Un Représentant pour le Troisième District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, lequel comprend cette portion du Deuxième District Représentatif de la Paroisse d'Orléans, en la ville de la Nouvelle Orléans connue et désignée comme Onzième Ward de la ville de la Nouvelle Orléans.

Et attendu qu'il a été ordonné en outre que le même jour, des Sénateurs et des Représentants à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à savoir :

Sénateurs

Les Premier et Quatrième Districts (Municipaux) de la ville de la Nouvelle Orléans éliront Cinq Sénateurs.

Les Deuxième et Troisième Districts (Municipaux) de la ville de la Nouvelle Orléans éliront Quatre Sénateurs.

Et toute cette portion de la Paroisse d'Orléans qui s'étend sur la rive droite du fleuve Mississipi aura droit de voter pour un Sénateur.

Représentants

Le Premier District Représentatif de la Paroisse d'Orléans élira Trois Représentants.

Le Deuxième District Représentatif élira Cinq Représentants.

Le Troisième District Représentatif élira Sept Représentants.

Le Quatrième District Représentatif élira Trois Représentants.

Le Cinquième District Représentatif élira Quatre Représentants.

Le Sixième District Représentatif élira Deux Représentants.

Le Septième District Représentatif élira Trois Représentants.

Le Huitième District Représentatif élira Trois Représentants.

Le Neuvième District Représentatif élira Quatre Représentants.

Le Dixième District Représentatif élira Huit Représentants.

Et cette portion de la Paroisse d'Orléans qui se trouve sur la rive droite du fleuve Mississipi élira Deux Représentants.

Les Polls seront ouverts dans chaque Arrondissement d'Election depuis 6 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif.

ATTENTION

TOUS LES OUVRIERS BOULANGERS [illegible]

J. TETACH, secrétaire

Concerts au Continental House.

M. W. O. SCHAFER, propriétaire de cet établissement, [illegible] M. A. BONNIVARD, [illegible] à l'Opéra, [illegible] Continental House. [illegible]

ON DEMANDE

UN [illegible]

J. HIMBERT

VACHE PERDUE

[illegible]

DAMIEN DUCHEIN

AUX MAITRES BOULANGERS

LES maîtres boulangers [illegible]

900 barils FARINE EXTRA FAVORITE, [illegible] ATLANTIC [illegible] JAMBONS [illegible] EPAULES [illegible]

A VENDRE

Une belle [illegible] rue des Remparts et St Claude. [illegible] rue de l'Union No 18.

GROCERIES

SUCRE [illegible]
CAFE [illegible]
LARD [illegible]
RIZ [illegible]
WHISKY [illegible]
BRANDY [illegible]
CARINE [illegible]
HANDELLES [illegible]

Ci devant Avet frère aux Blue Stores [illegible]

J. AVET.

A vendre pour l'exportation

1000 caisses vin rouge, St Julien Médoc,
[illegible]

—EN MAGASIN—

[illegible]

ANT. LANATA.

MOITIE DE MAISON A LOUER

La moitié de la maison haute No 12 [illegible] des Ursulines, entre Mint et Tonti [illegible]

M. ELLIOT. Passage de la Bourse, No 90.

31août—3t

CHEVAL PERDU

CHEVAL PERDU—Perdu, dans la [illegible] nuit du 10 août dernier, un petit cheval créole, bai, de quatre ans [illegible]

La personne qui ramènera le dit cheval au No 13 [illegible] recevra une récompense libérale.

NOUVEAU CHANTIER DE BOIS.

H. L. STEVENSON,

Au coin des rues Calliope et Foucher, près la rue des Magasins.

Noyer [illegible] Pin blanc sans noeud
Planches pin jaune à plan- Planches d'un pouce,
chers Planches à plan- Bardeaux,
Planches pin blanc à plan- Lattes.
chers [illegible]

3 août—1m

SALON DE BARBIER A VENDRE

à l'amiable, pour cause de départ.

UN salon de barbier très bien achalandé, convenable pour tous les rapports à un bon ouvrier [illegible] V. DUBOIS, [illegible] Royale. Ce salon doit être vendu pour le 15 septembre, [illegible]

CONTINENTAL HOUSE,

Au coin de la rue Poeyfarre et du Passage de la Bourse.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a acheté le Continental House, qu'il l'a remis à neuf et l'a ouvert au public. Il a pour le divertissement de ses hôtes, engagé MM. Bonnivard et Courcy qui joueront du piano et du violon gratis, tous les soirs, de 8 à 11 heures.

On trouvera dans l'établissement les meilleurs vins, les liqueurs les plus fines, le meilleur Lager Beer, &c.

W. G. SCHAFER.

BOTTES ET SOULIERS

3,000 paires Bottes Russet.

Brodequins noirs pour habitations

A. TIRRELL & CO,

—SUCCESSEURS DE TIRRELL & BATES—

FABRICANTS et marchands en gros, de BOTTES SOULIERS et BRODEQUINS, No. 9 rue des Magasins, entre Commune et Canal.

Notre assortiment est maintenant au grand complet, et se composent [illegible] LES PLUS BAS pour le comptant. [illegible]

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE,

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a établi sa résidence au No 104 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire [illegible]

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle Orléans une réputation [illegible]

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 104, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au-dessous de la rue du Canal.

LE PESTANIC DE PRESE, [illegible]

PLUS DE DISTANCE

DIVINATION! PREDICTION

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

No 85, rue St. Louis

Les Steamers de L'Atlantic Mail Steamship Company,

L'ARIEL ET LA CHAMPION

Se relieront à New York

Aux steamers du General Trans Atlantic Company, de New York au Havre,

LE WASHINGTON ET LE LAFAYETTE,

comme suit

DEPARTS de la NELLE ORLEANS

Sept. 1er	ARIEL	
18	CHAMPION	
Oct. 2	ARIEL, avec les passagers pour le Havre, devant partir de New York le 12 octobre.	
16	CHAMPION	
30	ARIEL, avec les passagers pour le Havre, devant partir de New York le 9 nov	
Nov 13	CHAMPION	
27	ARIEL, avec les passagers pour le Havre, devant partir de New York le 7 déc	
Déc 11	CHAMPION	
25	ARIEL, avec les passagers pour le Havre, devant partir de New York le 4 janv	

Et ainsi de suite toutes les deux semaines.

DEPARTS DE NEW YORK

Août 17	ARIEL	
Sept 7	CHAMPION, avec les passagers du Havre	du 24 août
21	ARIEL	
Oct 5	CHAMPION, avec les passagers du Havre	du 21 sept
19	ARIEL	
Nov 2	CHAMPION, avec les passagers du Havre du	19 oct
16	ARIEL	
30	CHAMPION, avec les passagers du Havre	du 16 nov.
Déc 14	ARIEL	
28	CHAMPION, avec les passagers du Havre	du 14 déc

Et ainsi de suite toutes les deux semaines.

D. DE GOICOURIA & Co,
Rue Poydras No 42.

31 août

POUR NEW YORK

—directement—

Jour de départ, MERCREDI 31 septembre, à huit heures du matin.

Le magnifique steamship bien connu et fin marcheur CREOLE, commandant John Thompson, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage (magnifique emménagement) s'adresser à

WARNEKEN & Co, agents
rue de l'Union No 4

THE ATLANTIC MAIL STEAMSHIP COMPANY

Pour New York, directement.

Départ JEUDI, 1er septembre à 8 h du matin.

Le magnifique steamer à hélice de l'Atlantic Mail Steamship Company, ARIEL, commandant Russey, partira de son wharf au pied de la rue Toulouse, [illegible]

Pour fret ou passage, (superbes emménagements) s'adresser à

D. DE GOICOURIA & Co.
42 rue Poydras.

30 août au 1er sept

POUR MATAMOROS—La goélette [illegible] NICE, capitaine Hibbs, partira pour Matamoros. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à [illegible]

L. JOUBLANC

POUR TAMPICO—Le brick [illegible] ANTONITA, capitaine Mata [illegible]

E FERNANDEZ & Co. 125 Vieille Levée.

MACHINE A COUDRE

DE WHEELER & WILSON

Nouveau perfectionnement important

L'attention du public est appelée sur un perfectionnement des MACHINES A COUDRE DE WHEELER & WILSON, [illegible]

D. W. C. PECK

30 août Carondelet, No 2, près Canal

POSTSCRIPT

Magasin de Marchandises Sèches.

REOUVERTURE

WEHL & DANZIGER,

Rue du Canal, No 163,

Ont l'honneur d'annoncer à leurs nombreux clients

Qu'ils ont réouvert leur magasin

Ils appellent l'attention particulière de leur clientèle sur le fait qu'ils vendront positivement

TOUT CE QUI RESTE DE LEUR VIEUX STOCK

Ces marchandises ayant été achetées avant la hausse de l'or et du coton sont à meilleur marché qu'elles ne pourraient être importées actuellement

MARCHANDISES

POUR LE MARCHE MEXICAIN.

L. H. RICHARD, importeur.

76............Rue Canal...........76

OFFRE A VENDRE [illegible]:

[illegible]

Aussi, en magasin et à vendre au prix d'importation

Indiennes françaises,
[illegible]
Fil en écrue américaine,
Flanelle française supérieure,
Flanelle "Havre" blanche rouge
Mousselines françaises
Brillantes à raies,
Victoria Lawns,
Tarlatanes blanches
Mousselines suisses,
Toiles d'Irlande,
Mouchoirs batiste pour hommes et femmes
Mousselines de laine, couleurs et noires.
Alpagas noirs,
Mohairs gris
Barèges [illegible]
Crêpes noirs et blancs
Rubans satin noirs et blancs,
Voiles Hernani, deuil,
Taffetas et Gros du Rhin noirs
Ombrelles fantaisie,
Parasols taffetas, uni,
Eventails français,
Festons et bandes brodées,
Mitaines filet brodé,
Chaussettes coton, anglaises,
Poudre de riz française.

A CEDER.

UNE MAISON D'EDUCATION EN PLEINE PROSPERITE.

S'adresser chez M. BOUVAIN, à la Plume de Bronze Rue Bourbon

INSTITUTION LOCQUET.

Pensionnat et Externat de jeunes Demoiselles, Rue du Camp No 124 entre Julie et St Joseph

LA réouverture des classes de cette institution aura lieu lundi 5 septembre

Mme Le Roy compte sur le zèle de ses élèves pour faire leur rentrée au jour indiqué [illegible]

INSTITUT ST-CHARLES.

Pensionnat et Externat pour les Demoiselles,

15......RUE BOURBON......15

L'OUVERTURE des classes aura lieu, dans cette institution, JEUDI prochain, 1er septembre. [illegible]

NOTA—M. Garreau, professeur de français, de latin, de grec et de haute littérature [illegible]

JEFFERSON ACADEMY,

Rue Bourbon No 43, Nlle-Orléans,

DIRIGEE PAR Mr. G. J. LORD

LES cours de cet ancien et populaire établissement seront repris LUNDI, 5 septembre [illegible]

G. BORZINO,

No 101, Rue de la Vieille Levée, No 101

IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, SARDINES, FRUITS, AMANDES, BOUCHONS, &c. offre à vendre en magasin—

[illegible]

Aux planteurs et manufacturiers de cotonnades.

QUATRE MILLE livres Coton Blanche, du No 5 à 12,
2000 livres Coton rouge [illegible]
2500 livres Indigo de Guatemala,
1400 do do de Manille,
100 barils Couperose.
40 douzaines Cardes pour coton [illegible]

A vendre au gré des acheteurs par

CUSACHS & OGDEN,
encoignure Royale et de Philippe

15 août—15

SOUFRE. SOUFRE. SOUFRE.

LES soussignés ont maintenant en magasin et offrent à vendre au gré des acheteurs :

Soufre cristallisé, de qualité supérieure importé expressément pour la cure du raisin.

CUSACHS & OGDEN,
coin Royale et de Philippe

VENTES A L'ENCAN

Belles Propriétés dans le 1er District.

Succession de veuve R. Davis—No 16,674.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau No 96, rue Royale, près St. Louis

EN vertu de deux jugements rendus par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, l'un daté du deux de novembre 1860 et l'autre du vingt huit de juin 1864, il sera vendu MERCREDI, le 31me jour du mois d'août, 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal savoir :

[illegible]

TERMES & CONDITIONS—Un tiers comptant et la balance [illegible]

Marchandises sèches, habillements, chapeaux, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan 59 rue de Chartres.

MERCREDI 31, courant à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan rue de Chartres No. [illegible]

[illegible]

—Aussi—

[illegible]

Vente continuée.

Vente à l'encan pour cause de liquidation de la maison Piaggio & Vicosa.—Eaux de vie françaises, Vins, Liqueurs, Vermouth, Fruits à l'eau de vie, Sardines, Conserves Alimentaires, &c

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

AUJOURD'HUI mercredi 31 août 1864 à 10 heures [illegible] MM Piaggio Frères, Nos 62 et 64 rue de la Vieille Levée [illegible]

[illegible]

Avis aux tailleurs et aux marchands tailleurs—Coutils français, à l'encan

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

RENE GUTIERREZ, encanteur

JEUDI [illegible]

Souliers—Souliers—Pour femmes, hommes et enfants

PAR FRANCIS FERNANDEZ

RENE GUTIERREZ, encanteur.

[illegible]

Meubles—Meubles

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

R. GUTIERREZ, encanteur.

MERCREDI [illegible]

Meubles Meubles

Vente à Alger, à 4½ heures P. M.

PAR FRANCIS FERNANDEZ

JEUDI [illegible]

Goelette—Goelette

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau au Passage de la Bourse et Bienville.

[illegible]

Jolie propriété convenable aux laitiers

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

[illegible]

Propriété rue des Grands Hommes près de la place de Washington

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

[illegible]

Propriété rue d'Amour,

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau enc. Bienville et Passage de la Bourse.

[illegible]

Propriété rue Morales.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

Conservez vos Dents,

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE,

186, RUE DU CANAL, près de la rue Baronne, [illegible]

ABSINTHE, ABSINTHE

CINQUANTE caisses Absinthe Ed Pernod, [illegible]

J. & J. TARDOS,
63 rue Vieille Levée

TABAC EN FEUILLES,

VENANT d'être reçu par le steamer "Yazoo", arrivé de New York—

Tabac du Connecticut, de la vieille récolte, [illegible]

BORNIO & BROTHER
Rue Gravier, No 34

Prêts sur gages.

LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt : diamants, montres, et argent, bijoux, argenterie [illegible]

J. HART.

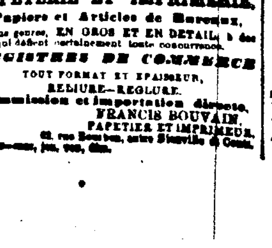

PAPETERIE ET IMPRIMERIE,

Papiers et Articles de Bureaux,

en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, à des prix qui défient certainement toute concurrence.

REGISTRES DE COMMERCE

TOUT FORMAT ET EPAISSEUR.

RELIURE—REGLURE.

Commission et importation directe.

FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR,
62, rue Bourbon, entre Bienville & Conti.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, vêtements, chapeaux, tabac avarié.

PAR HOFFMAN & MARKS.

J. HOFFMAN, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 38.

MERCREDI, 31 août, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible]

Whisky et eau-de-vie.

50 barils whisky et eau de-vie à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. T. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Foin—Foin.

70 balles foin à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.,

R. T. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Le beau bateau à vapeur Reliance, solidement construit— Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS,

R. T. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Douves et bois de peuplier.

PAR MONTGOMERY & BROS,

R T MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Meubles, Piano, &c

PAR J P BOISSEAU encanteur

[illegible]

PAR E SCOTT, encanteur,

[illegible]

Linge fait, chapeaux, bottes, souliers et brodequins,

Cuillères et fourchettes plaquées,

PAR E. ROGER & Co.

JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI 1er septembre, il sera vendu à 10 heures du matin à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

Un grand assortiment de linge fait, et chemises flanelle,

300 douzaines chapeaux pour hommes et enfants,

500 douzaines cuillères et fourchettes plaquées,

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

Conditions—au comptant.

31 août

Haricots, vinaigre, papier, &c,

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Drap, pilote, bonneterie coton, flanelles, satinets, &c.

PAR W P. VINCENT, encanteur.

[illegible]

Meubles

Vente à l'encan des meubles de deux résidences.

PAR McCERREN & LANDRY

G. W. McCERREN, encanteur.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Magnifiques meubles et glaces, verrerie, porcelaine, &c. &c.

Succession de feue M. O Bateman alias Gora Belmont, décédée.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible] [illegible]

ALFRED SHAW,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

William Kidd & Co. vs Francis W. C. Cook

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 16,9[illegible] [illegible]

UNE MACHINE A VAPEUR PORTATIVE [illegible]

ALFRED SHAW
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Jean Baptiste Boirou, décédé

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 17,7[illegible] [illegible]

ALFRED SHAW, shérif
Shérif de la paroisse d'Orléans.

K. D White vs. A. Raymond

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 18,[illegible] [illegible]

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville [illegible]

ALFRED SHAW.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Dame J M Moreno vs Jean Moreno.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 20,413—[illegible]

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District [illegible]

ALFRED SHAW,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de A. A. Molineris, No 206 [illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans— [illegible]

Par ordre de la Cour,

A. MOREL,
Député Greffier

TRANSFERT DE MAGASIN.

I. LEVY, établi pendant dix ans au coin des rues Toulouse et Chartres, vient de transporter son magasin au coin des rues Canal et Camp. Il a accru son stock et possède des articles variés dont il peut défier toute concurrence.

DIAMANTS, MONTRES ET BIJOUX,

qu'il vend en gros et en détail.

M. LEVY annonce particulièrement qu'il paie le prix le plus élevé pour les diamants et la vieille argenterie.

Il répare également avec soin les MONTRES ET BIJOUX, et s'emploie aux [illegible]

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

No 93, rue de la Vieille Levée

entre St Louis et Conti

HOTEL ET RESTAURANT DE L'UNION,

J. M. DALBERNI, [illegible]

ATTENTION.

AVIS AUX CAPITALISTES—Les belles propriétés [illegible] de la succession Davis [illegible] par J. B. Crozat, encanteur, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

J. P. Boisseau, vend, aujourd'hui, à 11 heures, au No 17 de la rue Bourbon, un beau piano [illegible]

F. Fernandez, [illegible] au coin des rues Toulouse et Ursulines [illegible]

MM. Montgomery & Bros., [illegible] 70 balles de foin, au comptant, [illegible]

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente continuée de vins, liqueurs, eaux-de-vie françaises, &c, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures et demie [illegible] MM. Piaggio & Vicosa [illegible] Bernard Turpin, encanteur.

AVIS.

LE public est prévenu que je soussigné, Pierre Coutolou [illegible] *Marie Delphine Blanc femme de Lubin Doussin* [illegible] Pierre Coutolou [illegible]

PIERRE COUTOLOU.

Nlle Orléans le 30 août 1864.

Caisses vides.

CENT caisses vides faites de planches très minces [illegible]

31 août—st

PRODUITS DE L'ILE DE CUBA,

En Douane et en magasin :

329 boucauts sucre jaune de Cuba, 1ère qualité, 300 caisses sucre de la Havane, blanc et brun, 20 sacs café fin vert, de la Havane.

25,000 cigares, Brevas, Londres, Regalias de Londres, Media Regalias, Conchas, Media Regalias Cilindrados, Flor de Prensados, Cañones Rayados, Conchas.

Des marques La Intimidad, El Globo, La Gloria, Larranaga, Ingenuidad, Ecalisto de Neuvion, Niagara, Flor de Vega,

52,000 paquets cigarettes,

Le Hedrado La Meridiana, La Siesta.

A vendre par E. TROISOROS,
18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

31 août—1 m

SAUCISSONS! SAUCISSONS!

—Venant d'arriver—

A VENDRE par les soussignés—Quelques jarres de SAUCISSONS en parfait état [illegible] de l'Adèle, de Bordeaux.

BAULATOUR & CO.
55, rue Douane

AVIS.

MR. LAVENDER annonce au public et à ses amis qu'il a repris la direction du Collège situé au coin des rues Remparts et Douane.

Les classes s'ouvriront le premier lundi de septembre. [illegible]

P. S. SANCHEZ,

Marchand commissionnaire,

A l'embouchure de la rivière Rio Grande. Il s'occupe de l'achat et de l'expédition des marchandises.

QUINZE caisses fromage [illegible]

J. B. SOLARI,
Coin St Louis et Royale

Avances en argent.

Des avances libérales en argent seront faites sur des marchandises approuvées, consignées à mes amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO, à New York.

J. REID.
No 3 rue des Magasins

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine P

OFFRE, respectueusement, ses services au public de la Nouvelle Orléans.

DOMICILE—115, rue Royale, entre St Louis et Toulouse, chez le Dr LAMBERT.

CONSULTATIONS—de 11 heures à midi

A LOUER,

A trente piastres par mois à un bon locataire une maison à trois étages en briques, dans la rue Royale entre les rues Ferdinand et Port. [illegible]

SAMUEL M. TODD,
Rue des Magasins, No 78.

EN MAIN, un assortiment d'EAU DE VIE des meilleures marques, telles que [illegible]

BAULATOUR & CO.
55 rue Douane

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies dartres, boutons et taches syphilitiques, &c, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr VERGE. [illegible] GAUDUZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

AVIS AUX FAMILLES

partant pour France.

UNE personne ayant l'habitude des voyages, est disposée à offrir, en échange de son passage ses services, soit comme femme de chambre soit pour soigner des enfants à une famille partant pour la France. S'adresser, pour avoir des renseignements, chez Mme Philippe Beaulieu, 291 rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier.

TABAC EN FEUILLES

VENANT d'être reçu par le steamer CREOLE, un très beau lot de

Tabac en feuille du Connecticut et de New York State.

Les fabricants de cigares feraient bien de venir examiner mon stock

C. ISAAC.
Au coin des rues Magasins et Commune

Moulin à coton de Carver.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment complet des célèbres moulins à coton de Carver [illegible]

AARON HOBART Jr.,
No 66, rue St Charles.

Extrait de Café, Epices, &c.

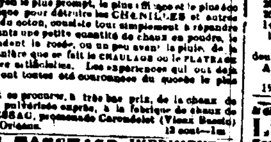

C. Lienhard Fabricant D'EXTRAIT DE CAFE.

—391—

Rue du Camp.

Vis à vis le Marché de la rue des Magasins.

Aux planteurs de coton.

LE moyen le plus prompt, le plus efficace et le plus économique pour détruire les CHENILLES et autres parasites du coton, consiste tout simplement à répandre sur les plants une petite quantité de chaux en poudre [illegible]

On peut se procurer, à très bas prix, de la chaux de qualité supérieure, à la fabrique de chaux de J. M. CESSAC, promenade Carondelet (Vieux Bassin) 345, Nlle Orléans.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,
361........Rue de Chartres..........361
Entre Ste Anne et Dumaine.